

CARBIOS

Société anonyme au capital de 3.201.177,70 euros
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne, rue Emile Duclaux, 63360 Saint-Beauzire
531 530 228 RCS Clermont-Ferrand

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS DE BSAR EN DATE DU 14 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

1. Modification de certaines caractéristiques des BSAR émis par décision du Directeur Général en date du 20 novembre 2017 (ISIN : FR0013297587) : prorogation de la période d'exercice ;
2. Modification de certaines caractéristiques des BSAR émis par décision du Directeur Général en date du 20 novembre 2017 (ISIN : FR0013297587) : modification du prix d'exercice

*
* *

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

PREMIERE RESOLUTION

(Modification de certaines caractéristiques des BSAR émis par décision du Directeur Général en date du 20 novembre 2017 (ISIN : FR0013297587) : prorogation de la période d'exercice)

L'Assemblée générale des porteurs de BSAR (ISIN : FR001329758), statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L.225-96 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.228-103 dudit Code, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sous réserve de l'adoption de la 11^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société convoquée ce jour à 10h00,

Rappelle que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 novembre 2017, agissant sur délégation conférée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2017 aux termes de sa quinzième résolution, a subdélégué au Directeur Général la faculté de procéder à l'émission de BSAR. Dans sa décision du 20 novembre 2015, le Directeur Général a procédé à l'émission globale de 4.556.469 BSAR (Code ISIN FR0013297587),

Approuve la modification suivante des termes et conditions des BSAR (Code ISIN FR0013297587) :

- Prorogation de la période d'exercice des BSAR en reportant leur date limite d'exercice, initialement fixée au 30 novembre 2018, au 30 juin 2019.

Prend acte, sous la même condition suspensive, que cette modification prendra effet à compter du 22 juin 2018, 00 heure, heure de Paris,

Prend acte que les autres caractéristiques des BSAR (Code ISIN FR0013297587), telles que précédemment arrêtées par le Directeur Général sur subdélégation du Conseil d'administration, en ce compris notamment la parité d'exercice desdits BSAR, demeurent inchangées,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la modification susvisée des caractéristiques de BSAR (Code ISIN FR0013297587) ainsi que pour prendre toutes mesures, conclure tous accords, remettre tous documents et effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes et en particulier auprès d'Euronext et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification de certaines caractéristiques des BSAR émis par décision du Directeur Général en date du 20 novembre 2017 (ISIN : FR0013297587) : modification du prix d'exercice)

L'Assemblée générale des porteurs de BSAR (ISIN : FR001329758), statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L.225-96 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.228-103 dudit Code, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sous réserve de l'adoption de la 22^{ème} Résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société convoquée ce jour à 10h00,

Rappelle que le Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 novembre 2017, agissant sur délégation conférée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2017 aux termes de sa quinzième résolution, a subdélégué au Directeur Général la faculté de procéder à l'émission de BSAR. Dans sa décision du 20 novembre 2015, le Directeur Général a procédé à l'émission globale de 4.556.469 BSAR (Code ISIN FR0013297587),

Approuve la modification suivante des termes et conditions des BSAR (Code ISIN FR0013297587) :

- Le prix d'exercice des BSAR, initialement fixé à 10,40 euros, est réduit à 9 euros,

Prend acte, sous la même condition suspensive, que cette modification prendra effet à compter du 22 juin 2018, 00 heure, heure de Paris,

Prend acte que les autres caractéristiques des BSAR (Code ISIN FR0013297587), telles que précédemment arrêtées par le Directeur Général sur subdélégation du Conseil d'administration, en ce compris notamment la parité d'exercice desdits BSAR, demeurent inchangées,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la modification susvisée des caractéristiques de BSAR (Code ISIN FR0013297587) ainsi que pour prendre toutes mesures, conclure tous accords, remettre tous documents et effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes et en particulier auprès d'Euronext et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.